

Aéro-Club de La Côte

Association régionale de l'Aéro-Club de Suisse



TARIFS

Edition : Avril 2023

Préambule

Ce document régit les tarifs d'utilisation des appareils de l'Aéro-Club de La Côte et entre en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Il annule et remplace toutes les éditions précédentes.



Participation annuelle de base				
Constructeur	Modèle	Immat.	CHF	Remarque
Piper Cherokee	PA28-180	HB-OZV	CHF 350.00	-
Bücker Jungmann	BÜ131	HB-UUL	CHF 550.00	-

Tarifs				
Constructeur	Modèle	Immat	CHF/Heure	Remarque
Piper Cherokee	PA28-180	HB-OZV	CHF 273.00	Sans forfait
Piper Cherokee	PA28-180	HB-OZV	CHF 243.00	Avec forfait de 5h (5h = 1115.-CHF)
Bücker Jungmann	BÜ131	HB-UUL	CHF 303.00	-

Forfait HB-OZV:

Le paiement d'avance de CHF 1'115.- en sus de la participation annuelle donne droit à un bloc de 5 heures de vols. Les heures du forfait non effectués au 31 décembre ne sont pas remboursables et perdues.

Remarques :

- Ce document est en complément du Règlement d'exploitation de l'Aéro-Club de La Côte.
- Instructeur (FI ou CRI) : L'Aéroclub de la Côte ne gère pas la rétribution des instructeurs.
- Facturation sur le temps de vol effectif (attente au sol non facturée).
Temps de vol effectif = Flight time (Décollage - Atterrissage)
- **Le prix de l'heure comprend le carburant et peut varier mensuellement en fonction du prix de ce dernier.**¹

Aéro-Club de La Côte
Association régionale de l'Aéro-Club de Suisse

Le Comité

¹ Basé sur le prix de l'essence à LSGP le 01.04.2023 soit 2.85CHF/L.